

**Informations municipales 03/2018**Site internet : [www.chenebier.fr](http://www.chenebier.fr)Extraits de l'**ARRETE PREFECTORAL 70-2018-09-21-004 DU 21/09/2018****NIVEAU CRISE****« Mesures de restriction des usages de l'eau sur le département de la Haute-Saône :**

La situation climatique exceptionnelle caractérisée par une longue période de canicule et un déficit marqué en pluviométrie de l'été ont conduit à un épisode de sécheresse particulièrement marqué.

Les nappes phréatiques atteignent un niveau historiquement bas.

L'arrêté préfectoral **niveau « CRISE »** interdit notamment :

**Usage particulier :**

- ✓ La mise à niveau des piscines
- ✓ L'interdiction totale d'arrosage hors utilisation des stockages d'eau de pluie
- ✓ L'interdiction de lavage des véhicules (sauf stations de lavage équipées de systèmes de recyclage)
- ✓ Les prélèvements dans les cours d'eau

**Usage économique :**

- ✓ Les activités industrielles et commerciales doivent limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement réglementaire doit être rempli hebdomadairement.

**Sanctions :**

En application des articles L.171-8 et suivants du Code de l'Environnement – indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées – le non-respect des prescriptions du présent arrêté peut être puni administrativement d'une amende au plus égale à 15 000 €.

En cas de poursuites pénales, tout contrevenant aux mesures du présent arrêté encourt une peine d'amende prévue pour les contraventions de 5<sup>e</sup> classe d'un montant maximum de 1 500 € pour les personnes physiques et de 7 500 € pour les personnes morales »

**1) Inscription sur les listes électorales**

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie munis de leur carte d'identité afin de s'inscrire sur les listes électorales.

**2) Enquête statistique sur les conditions de travail**

L'INSEE – en partenariat avec la Dares réalise, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2018 et le 31 mai 2019, une enquête sur les conditions de travail. L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète selon divers angles : horaires, coopération, rythmes, efforts physiques ou risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Ils seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur qui prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.